

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS  
Séance du 29 juillet 2011

2011/015

Date de convocation : 25.07.2011  
Nombre de membres en exercice : 08  
Nombre de membres présents : 07  
Nombre de procuration : 0  
Votes pour : 07  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : vente de l'atelier relais**

L'an deux mille onze le vingt neuf juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

**Présents :** GAUVRIT JC – LUGA B – FAURE R – LOUVET M – CHIVA N – PIQUEMAL S – RICHOUD –  
**Absents :** SANDRES M -

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'emprunt de l'atelier relais est arrivé à son terme d'échéance.

Il s'agit d'un bâtiment à usage professionnel, cadastré section AA n° 173, d'une valeur actuelle de 70 000 €.

Suite au contrat passé le 4 août 1999 pardevant Maître DUCHAN, Notaire à CHALABRE, entre la commune de TREZIERS et Monsieur LOUVET Marc, ce dernier par lettre recommandée en date du 8 mars 2011 a levé l'option d'achat décrite dans l'article 8 dudit contrat.

Conformément à cet article cet immeuble lui est cédé pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- mandate Maître DUCHAN, notaire à CHALABRE pour réaliser :
  - o toutes les formalités et démarches nécessaires à la réalisation de l'acte qui fera Monsieur LOUVET Marc propriétaire de ce bien ;
  - o de passer l'acte ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet acte,
- ordonne d'émettre le mandatement de l'euro symbolique,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous Préfecture le  
Et notification du 05\_08\_11

RECU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE LIMOUX LE

04 AOUT 2011

